



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 36

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 14 avril 2021

OBJET :

DE-21-04-1-10) CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE
COMMANDES ENTRE LES VILLES DE VINCENNES ET SAINT-MANDE
POUR L'ATTRIBUTION D'UN ACCORD-CADRE DE FOURNITURES, DE
PRODUITS ET ARTICLES D'HYGIENE ET D'ENTRETIEN

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi quatorze avril à dix-neuf
heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 01 avril 2021 conformément au Code général des
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,
Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M.
TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme
KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme
POLLARD, M. LAFON, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M.
MICHON, M. GIRARD, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI,
Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme
MEZA-CAMPUZANO, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : Mme GAUVAIN (pouvoir à M. LEBEAU), M. CHARDON (pouvoir
à M. BONAVENTURE), Mme VALERO (pouvoir à Mme VOISIN), M. BOUKOBZA
(pouvoir à Mme TOP), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE), Mme LE
CALVEZ (pouvoir à M. SESTER), M. EPINAT (pouvoir à Mme GALL).

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1414-3 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 et L.2113-7 ;

Considérant l'intérêt pour les Villes de Vincennes et de Saint-Mandé de passer un accord-cadre de fournitures de produits et articles d'entretien, d'une durée de 1 an, reconductible de manière tacite 3 fois sans que la durée totale n'excède 4 ans, en constituant un groupement de commandes afin d'optimiser les dépenses publiques ;

Considérant le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes avec la Ville de Saint-Mandé pour l'attribution de l'accord-cadre de fournitures de produits et articles d'hygiène et d'entretien ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 07 avril 2021,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la constitution d'un groupement de commandes avec la Ville de Saint-Mandé pour l'attribution d'un accord-cadre de fournitures de produits et articles d'hygiène et d'entretien.

ARTICLE II : Approuve la convention constitutive du groupement de commandes.

ARTICLE III : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé